

DÉCISION

DÉCISION N° 2024-D-038 portant sur l'attribution du marché n°2024-002 relatif à l'acquisition d'équipements informatiques pour un PRA et prestations associées

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 13 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, en particulier ses articles 27 et 28 ;

VU la délibération n°2020-D-032 du Conseil d'administration du CDG34 accordant une délégation de compétence au Président du CDG pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée ;

CONSIDERANT

La mise en place d'un marché pour l'acquisition d'équipements informatiques destinés au Plan de Reprise d'Activité (PRA) et aux prestations associées vise à renforcer la sécurité et la continuité des services informatiques du CDG34. Ce projet permet d'assurer une redondance critique des serveurs et des systèmes de sauvegarde, garantissant ainsi une résilience accrue face aux incidents. En particulier, l'infrastructure actuelle de notre salle serveur à Montpellier présente des risques significatifs : en l'absence d'un PRA solide, un incident pourrait entraîner la perte de données essentielles, de sauvegardes et de services. La mise en œuvre de cette nouvelle infrastructure PRA est donc cruciale pour protéger nos informations et assurer la continuité opérationnelle, minimisant ainsi les impacts potentiels d'éventuelles interruptions de service.

Pour ce faire, un marché public à procédure adaptée a été lancé. Trois entreprises ont déposé une offre.

Ainsi, à l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, l'offre proposée par l'entreprise ONE-ID est arrivée en première position du classement et représente ainsi l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 58 845€ HT (soit 40/40 sur le critère prix) et une note de 55,81/60 pour le critère technique.

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n°2024-002 relatif à l'acquisition d'équipements informatiques pour un PRA et prestations associées pour le CDG34 à l'entreprise ONE-ID pour un montant de 58 845 euros HT et à signer tout document afférent.

Article 2 : La Directrice des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Fait à Montpellier,

Le 24/06/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 24/06/2024 et de sa publication le 24/06/2024.

MARCHES PUBLICS

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 2362-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement

■ **Objet du marché public**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par le présent acte d'engagement.)

Marché n°2024-002 pour l'acquisition d'équipements informatiques pour un PRA et prestations associées.

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;

au lot n° ou aux lots n° du marché public (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



2. à l'offre de base ;
 à la variante suivante : Sans objet.
3. avec les prestations supplémentaires suivantes : Sans objet.

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP n°.....
 CCAG :...TIC.....
 CCTP n°.....
 Autres :.....

et conformément à leurs clauses,

- le signataire

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- engage la société ONE ID SAS sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ONE ID SAS

Domicilié à : 1 avenue du Grand Chêne 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 501 762 678 00032
Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : Montpellier
Sous le n° 501 762 678
Téléphone : 04 67 12 00 48
Télécopie : 09 55 82 99 73
Courriel : achats@one-id.fr

- l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]



à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes²:

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :
.....

Montant hors taxes arrêté en lettres à :
.....

Montant TTC⁴:

Montant TTC arrêté en chiffres à :
.....

Montant TTC arrêté en lettres à :
.....

OU

aux prix indiqués ci-dessous ou dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

Banque populaire du Sud
Rue des Vautes 34980 Saint Gély du Fesc

■ Numéro de compte :

CODE IBAN : FR76 1660 7002 4038 0211 7572 815
Code BIC : CCBPFRPPPPG

B4 - Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : Non Oui
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est de 12 mois ou jours à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : Non Oui
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3
- Durée des reconductions : 12 mois

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

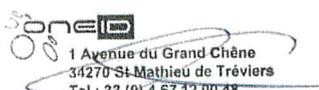
ID : 034-283400521-20240624-2024_D_038-CC



C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CANAC Vincent, Président	Saint Mathieu de Tréviérs, 7 mai 2024	 1 Avenue du Grand Chêne 34270 St Mathieu de Tréviérs Tel : 33 (0) 4 67 12 00 48 SAS au capital de 33 240 € Siret : 501 762 678 00032 RCS MONTPELLIER

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Vincent CANAC

Signé numériquement par Vincent CANAC
 NO : Ca=FR, O=SAS ONE ID, OU=SAS ONE ID, OU=0002.50176267/500032, OU=Direction générale, OID.2.5.4.97=INTRFR:50176267/500032, L=SAINT MATHIEU DE TRÉVIER, SN=CANAC, G=Vincent, CN=Vincent CANAC, T=Président, SERIALNUMBER=0001
 Reason : J'approuve ce document avec ma signature juridiquement valable
 Emplacement :
 Date : 2024.05.10 16:57:25+02'00'
 Foxit PDF Reader Version: 12.1.2



C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :
 [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
 (Cocher la case correspondante.)

- conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
 (Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
 (joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
 (joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
 (hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
 (Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
 (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34)
254 Rue Michel Teule
34184 Montpellier

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Philippe VIDAL, Président du CDG34

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Amandine FERRANDO, Chargée des affaires juridique à l'adresse suivante : juridique@cdg34.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

SGC Métropole
2 place Paul Bec CS89580
34060 Montpellier CEDEX 2
04.67.65.67.00

■ Imputation budgétaire

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Montpellier, le 24/06/2024

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)

Philippe VIDAL
Président du CDG34

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 034-283400521-20240624-2024_D_038-CC